



**International Year
of Cooperatives**

Cooperatives Build
a Better World



Committee for
the promotion
and advancement
of cooperatives



Alliance
Coopérative
Internationale

Construire ensemble un monde meilleur : contributions coopératives aux ODD

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.





L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N° 16 (ODD 16) EST AU CŒUR DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 DES NATIONS UNIES RECONNAISSANT QUE LA PAIX, LA JUSTICE ET L'INCLUSION SONT À LA FOIS DES FINS EN SOI ET DES FACTEURS ESSENTIELS À LA RÉALISATION DE TOUS LES AUTRES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT.

Le rapport mondial 2025 sur les progrès accomplis concernant l'ODD 16 un tableau sobre mais essentiel de la situation mondiale en matière de paix, de justice et d'inclusion. Son message central est clair : des progrès existent mais ils sont inégaux, fragiles et bien trop lents pour atteindre les objectifs de l'agenda 2030¹. Le rapport souligne qu'aucune cible de l'ODD 16 n'est en voie d'être pleinement atteinte et que les revers en matière de paix, de justice et d'inclusion continuent de compromettre un développement durable plus large. Parallèlement, le rapport met en lumière des avancées significatives dans des domaines tels que l'accès à l'information sur les lois et les systèmes de justice, sur la multiplication des institutions nationales indépendantes de défense des droits humains. Ces progrès montrent que des avancées sont possibles mais uniquement lorsqu'elles sont soutenues par un engagement politique constant, des institutions plus fortes et de meilleurs systèmes de données.

La situation mondiale en matière de paix et de sécurité s'est néanmoins considérablement détériorée². Selon le rapport d'étape du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'ODD 16, les déplacements forcés ont atteint des niveaux sans précédent : plus de 120 millions de personnes dans le monde ont été déplacées de leurs foyers soit plus du double du chiffre enregistré en 2015 sous l'effet des conflits, de l'instabilité et des pressions liées au changement climatique. Les dynamiques de conflit s'intensifient et se propagent dans des zones plus densément peuplées,

amplifiant les souffrances humaines. Rien qu'en 2024, au moins 48 000 décès liés aux conflits ont été enregistrés ce qui reflète une nette escalade de la violence. Ces tendances sont aggravées par les risques croissants pesant sur l'espace civique : 502 défenseurs des droits humains, journalistes et syndicalistes ont été tués dans 44 pays auxquels s'ajoutent 123 disparitions forcées ce qui souligne la lien direct entre violence, affaiblissement des institutions et recul de la reddition de comptes.

Au delà des conflits, la violence reste omniprésente. Selon les rapports de l'IEP Global Peace Index (2024) le monde connaît le plus grand nombre de conflits actifs depuis la Seconde Guerre mondiale parallèlement à une forte hausse des décès liés aux combats³. Bien que les taux d'homicide mondiaux aient légèrement diminué, ils restent loin de l'objectif des ODD d'une réduction de 50 % d'ici 2030. Ces tendances témoignent d'une érosion plus large de la sécurité, tant à l'intérieur qu'en dehors des zones de conflit⁴.

Cette conjoncture exige une compréhension plus approfondie de ce que la « paix » implique réellement. Comme l'a formulé le spécialiste de la paix Johan Galtung, la paix n'est pas simplement l'absence de violence – ce qu'il appelle « paix négative » – c'est aussi la présence de la justice, de l'inclusion, de la coopération et de l'égalité : la « paix positive »⁵. Les efforts mondiaux se sont largement concentrés sur la réduction des formes visibles de violence mais beaucoup moins d'attention a été accordée à la construction des conditions sociales, économiques et institutionnelles qui soutiennent la stabilité à long terme. L'état actuel de l'ODD 16 reflète ce déséquilibre : des cadres formels peuvent exister mais l'expérience vécue de la justice, de la confiance et de l'inclusion reste inégale et, dans de nombreux contextes, se détériore.

L'accès à la justice reste fortement limité et inégalement réparti. En 2023, 3,7 millions de personnes environ, soit 31 % de la population carcérale mondiale, étaient placées en détention provisoire sans condamnation ce qui représente une détérioration par rapport aux niveaux de 2015 et révèle les inefficacités persistantes des systèmes judiciaires. Les institutions elles mêmes sont soumises à des pressions croissantes à mesure que l'espace civique se rétrécit, les attaques contre les journalistes et les défenseurs des droits humains se maintenant à des niveaux alarmants ; on compte en moyenne un assassinat ou une disparition toutes les 14 heures. La corruption reste répandue et la confiance du public dans les institutions est fragile⁶. Dans le même temps, le suivi de l'ODD 16 souffre d'importantes lacunes statistiques : moins de 30 % des indicateurs disposent de données de tendance suffisantes, en particulier dans les contextes fragiles et touchés par les conflits. Cela affaiblit la capacité des gouvernements et des parties prenantes à concevoir des réponses ciblées et efficaces.

1 Rapport des Nations Unies sur les ODD 2025 : <https://www.undp.org/publications/global-progress-report-sustainable-development-goal-16-indicators-peaceful-just-and-inclusive-societies>

2 Rapport du HCDH sur les progrès accomplis au titre de l'ODD 16 : https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/hrindicators/2025sgovernments_and_stakeholders_abilitydg16reportmedium.pdf

3 Indice mondial de la paix de l'IEP, rapport (2024) : <https://www.visionofhumanity.org/highest-number-of-countries-engaged-in-conflict-since-world-war-ii/#:~:text=There%20are%20currently%2056%20conflicts%2C%20most%20since%20the%20GPI%E2%80%99s%20inception>

4 Département des statistiques du DESA de l'ONU : Rapport sur l'ODD 16 : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/goal-16/#:~:text=per%20cent%20in%202024%2C%20with>

5 Journal of Peace Research : https://www2.kobe-u.ac.jp/~alexroni/IPD%202015%20readings/IPD%202015_7/Galtung_Violence.%20Peace.%20and%20Peace%20Research.pdf

6 Ibid

Ces défaillances ne sont pas simplement statistiques. Elles traduisent une érosion plus profonde de la paix positive – cette justice sociale, cette confiance et cette coopération que Galtung considérait comme indispensables pour prévenir la violence en amont. Au lieu de réduire les inégalités et de bâtir des institutions partagées, les tendances actuelles creusent les fractures entre communautés et États en phase avec la montée mondiale de la militarisation et l'escalade des conflits transfrontaliers.

Pris ensemble, le [Rapport mondial de progrès 2025 sur l'ODD 16](#) est à la fois un avertissement et une feuille de route. L'avertissement est clair : l'ODD 16 s'écarte de sa trajectoire : la violence augmente dans certains domaines, l'accès à la justice demeure trop limité et l'inclusion reste incomplète. La feuille de route, quant à elle, montre que des progrès sont possibles lorsque les États investissent dans des institutions responsables, protègent les droits humains, étendent l'identité juridique, renforcent les systèmes de données et créent un espace pour une participation réelle. Le message plus profond du rapport est que la paix, la justice et l'inclusion sont

indissociables. Aucune ne peut être durablement atteinte sans les autres et toutes dépendent du fait que les droits humains soient placés au cœur de la mise en œuvre.

Malgré des indicateurs alarmants, des perspectives de renouveau existent. Les organisations et les mécanismes mêmes qui sous-tendent l'ODD 16 – des institutions fortes, des lois inclusives et une gouvernance réactive – doivent être réformés sous des formes plus participatives. Comme le souligne le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), « *il est urgent d'agir pour protéger des vies et rétablir la confiance par la consolidation de la paix, la réforme de la justice et la responsabilisation. Cela implique de renforcer les institutions, de promouvoir une gouvernance inclusive, de protéger l'espace civique et de s'attaquer aux causes profondes des conflits et des injustices. Une volonté politique soutenue et une coopération internationale renforcée sont essentielles pour impulser un changement durable.* »⁷. Cela signifie investir dans des institutions perçues comme justes et efficaces et éradiquer la corruption et les flux de pouvoir illicites qui sapent la paix. Les coopératives offrent ce modèle.

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE : PROMOUVOIR LA PAIX, LA RESPONSABILITÉ ET L'INCLUSION

Les coopératives offrent un modèle d'entreprise distinct qui intègre la gouvernance démocratique, la reddition de comptes et la cohésion sociale au cœur de leur fonctionnement. Fondées sur le principe « **un membre, une voix** », elles alignent la prise de décision sur les besoins des membres et de la communauté plutôt que sur des intérêts de profit externes. En ce sens, les coopératives ne sont pas seulement des institutions démocratiques ; elles sont aussi **des écoles de la démocratie** où les personnes pratiquent la participation, la délibération, le vote et la responsabilité collective dans leur vie économique quotidienne. Cette expérience régulière d'engagement démocratique aide à construire les habitudes, les compétences et les attentes qui soutiennent des sociétés plus ouvertes, inclusives et résilientes. Elle renforce la transparence, la participation et la supervision collective, contribuant directement à l'ODD 16.7 (prise de décision inclusive) et à l'ODD 16.6 (institutions efficaces et responsables).

Le modèle coopératif est depuis longtemps associé au développement pacifique. Depuis le XIXe siècle, les coopératives reposent sur les valeurs d'entraide, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité, promouvant l'idée que le progrès peut être atteint par une action collective et pacifique. Cet engagement est renforcé par le **principe 7 : préoccupation**

pour la communauté qui appelle les coopératives à s'attaquer aux facteurs structurels de conflit tels que les inégalités et l'exclusion contribuant ainsi à l'ODD 16.1 (réduction de la violence)⁸. En tant qu'écoles de la démocratie, les coopératives approfondissent également la culture civique depuis la base, normalisant la participation, rendant le partage du pouvoir concret et l'exclusion plus difficile à maintenir.

Ce rôle de consolidation de la paix s'est progressivement affirmé au sein du mouvement mondial, depuis le Congrès de l'ACI de 1984 à Hambourg jusqu'aux réflexions ultérieures sur les valeurs coopératives à Stockholm (1988) et Tokyo (1992) pour aboutir en 2019 à la Déclaration de Kigali de l'ACI sur la paix positive⁹. Cette déclaration reconnaît que les coopératives contribuent non seulement à l'absence de conflit mais aussi à la présence de la justice, de l'inclusion et de la confiance, fondements essentiels de sociétés pacifiques et résilientes.

Les coopératives contribuent également à la réalisation d'une paix positive par la préservation et la transmission du patrimoine culturel, entendu ici comme l'ensemble des pratiques sociales partagées, des traditions démocratiques, des valeurs et des systèmes de connaissances d'une valeur universelle exceptionnelle que les communautés héritent, perpétuent et transmettent de génération en génération. Créé pendant l'Année internationale des coopératives 2025, le programme [Patrimoine culturel coopératif \(PCC\) de l'ACI](#) s'appuie sur l'inscription par l'UNESCO en 2016 de « l'idée et la pratique d'organiser des intérêts partagés dans les coopératives » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité au titre de la Convention de 2003

7 Département des statistiques du DESA des Nations Unies : Rapport sur l'ODD 16 <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/goal-16/#:~:text=,per%20cent%20in%202024%2C%20with>

8 Ibid

9 Déclaration de l'ACI sur la paix positive par l'entremise des coopératives : [Déclaration de l'ACI sur la paix positive à travers les coopératives I.ICA](#)

pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel¹⁰. En reconnaissant les coopératives comme des pratiques sociales vivantes transmises de génération en génération, l'UNESCO a salué leur rôle dans la promotion de la cohésion sociale, de la solidarité, de la participation démocratique et de la coopération pacifique à travers des formes quotidiennes d'auto-organisation collective.

Cette conception reflète fidèlement les principes énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action des Nations Unies sur une culture de la paix (A/RES/53/243) qui affirment qu'une paix durable dépend non seulement de l'absence de violence mais aussi de la promotion des droits humains, de la participation démocratique, de l'inclusion, du dialogue et de la justice sociale. À cet égard, les coopératives ne fonctionnent pas simplement comme des entreprises économiques mais comme des institutions civiques par lesquelles les communautés exercent la gouvernance partagée, la reddition de comptes et la coopération pacifique dans la vie quotidienne.

La préservation du patrimoine culturel coopératif implique également des engagements fondamentaux en matière de droits humains internationaux. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), en particulier les articles 13 et 15, protège la participation à la vie culturelle et la transmission des pratiques culturelles, tandis que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), notamment les articles 19, 21, 22 et 25, garantit les libertés d'expression, d'association, de réunion et de participation démocratique qui sont intrinsèques à l'organisation coopérative. Le programme Patrimoine culturel coopératif (PCC) de l'ACI vise à préserver les traditions institutionnelles démocratiques qui soutiennent la confiance sociale, l'inclusion et la coexistence pacifique, réaffirmant les coopératives comme des modèles culturellement ancrés et juridiquement significatifs d'organisation participative, pacifique et socialement juste qui font progresser directement les fondements normatifs de l'ODD 16.

Les preuves tirées de la pratique montrent comment les coopératives traduisent ces principes en résultats tangibles. **La recherche de Cooperatives Europe « Coopératives et paix : renforcer la démocratie, la participation et la confiance – une approche par études de cas »** – présente vingt études de cas issues de plus de quatorze pays et couvrant différents types et stades de conflit¹¹. Elle montre que les coopératives peuvent agir comme **des espaces sûrs de dialogue**, permettant la coopération entre des communautés divisées. À Chypre, des initiatives coopératives bicommunautaires ont réuni des membres chypriotes grecs et chypriotes turcs favorisant la confiance et la collaboration malgré des divisions de longue date. Dans les Balkans occidentaux des coopératives agricoles ont soutenu la reconstruction post-conflit en rétablissant des moyens de subsistance et en encourageant la coopération

interethnique contribuant à traiter les causes profondes du conflit et renforçant les cibles 16.1 et 16.3 des ODD (sociétés pacifiques et résolution non violente des différends).

Les coopératives s'attaquent également à l'exclusion économique, l'un des principaux facteurs d'instabilité. Les coopératives de travailleurs et les coopératives sociales favorisent des conditions de travail équitables, la propriété partagée et une participation économique inclusive, renforçant la confiance institutionnelle. En Italie, les coopératives sociales intègrent les migrants et les groupes vulnérables par l'emploi et la fourniture de services, contribuant à l'ODD 16.3 (accès inclusif à la justice) et à l'ODD 16.7 (gouvernance inclusive). Leurs structures de gouvernance améliorent en outre la transparence et réduisent les incitations à la corruption, soutenant l'ODD 16.5 (réduction de la corruption et des pots de vin).

Dans les contextes fragiles et touchés par un conflit, les coopératives jouent un rôle essentiel dans la stabilisation et le redressement en conciliant compétitivité et chaînes de valeur équitables et durables en temps de guerre et d'après-guerre. En Colombie, les coopératives de travailleurs ont été intégrées aux stratégies de développement post-conflit, offrant des perspectives d'emploi aux populations réintégrées et contribuant aux efforts de stabilisation sociale dans les régions affectées par un conflit armé¹². Au Rwanda, les fédérations de coopératives ont été utilisées pour formaliser les marchés agricoles et de réduire l'exploitation par les intermédiaires, augmentant la transparence des prix et l'accès au marché pour les petits exploitants agricoles.¹³ Ces expériences démontrent comment les coopératives peuvent simultanément renforcer la cohésion sociale et la responsabilité.

La solidarité au sein du mouvement coopératif amplifie encore cet impact. Le Co-operative Group a soutenu des initiatives de développement coopératif à Gaza contribuant ainsi à maintenir des moyens de subsistance dans un contexte hautement fragile et affecté par le conflit¹⁴. Coop Alleanza 3.0, membre de Coop Italia et plus grande coopérative de consommateurs italienne avec plus de 2 millions de membres, 350 magasins et plus de 16 000 employés, a démontré que les coopératives de consommateurs peuvent le faire.

L'expérience de la coopérative « *Insieme* », fondée par un groupe d'épouses et de mères au lendemain du massacre de Srebrenica, illustre la contribution coopérative à la valorisation territoriale et économique, même dans des situations précaires. Tirant parti des récoltes locales, les producteurs se sont regroupés et ont commencé à produire des confitures et des jus sous la marque « Fruits de la Paix » que Coop Alleanza 3.0 et d'autres partenaires coopératifs ont achetés et mis en rayon dans leurs supermarchés, rencontrant un vif succès auprès des consommateurs. Autre exemple : [le](#)

10 Programme du patrimoine culturel coopératif de l'ACI : [Home - Cooperative Culture Heritage](#)

11 Coopératives et paix : rapport sur la contribution des coopératives à la consolidation de la paix et à la résolution des conflits : <https://coopseurope.coop/publication/cooperatives-and-peace-report-cooperatives-contributions-peacebuilding-and-conflict-resolution/>

12 Coops dans le processus de paix en Colombie : https://international-partnerships.ec.europa.eu/news-and-events/stories/social-and-solidarity-based-economy-reintegrating-former-combatants-and-building-peace-colombia_en

13 Rapport 2019 de CoopsEurope : https://coopseurope.coop/wp-content/uploads/files/COOPS%26PEACE_research_2019_Cooperatives%20Europe-WEB_0.pdf

14 Soutenir l'appel humanitaire pour le Moyen Orient : <https://www.coop.co.uk/blog/supporting-the-middle-east-humanitarian-appeal#~:text=Colleague%20fundraising%20for%20Medical%20Aid,number%20of%20Co%20stores.>

projet MEAN (Mouvement européen d'action non violente). Lancé en Italie par le réseau « Pour un nouveau bien-être », créé par le consortium coopératif Sale della Terra avec 35 autres organisations, MEAN promeut la consolidation de la paix et l'aide humanitaire en Ukraine. Depuis la guerre d'agression en Ukraine, le consortium partage cette approche d'agriculture sociale pour soutenir les producteurs de baies et de miel ainsi que les femmes dans les petites zones rurales ukrainiennes, grâce à des jumelages entre municipalités italiennes et ukrainiennes. Le projet poursuit un double engagement : politique, en soutenant le passage de l'Ukraine à l'Union européenne et socio-économique en stimulant la microéconomie locale¹⁵. En renforçant les structures économiques communautaires, ces efforts contribuent à la résilience, à la cohésion sociale et à la responsabilité locale, faisant progresser les ODD 16.1 et 16.6.

En tant qu'institutions ancrées localement, les coopératives restent souvent fonctionnelles même là où la capacité de l'État est limitée. Au Népal, par exemple, les coopératives ont joué un rôle clé dans le redressement post catastrophe en mobilisant des ressources, en coordonnant l'aide et en assurant une participation inclusive aux processus de reconstruction¹⁶.

Dans le sud de la Tanzanie, le projet « Building Resilience with Trees – Renforcer la résilience grâce aux arbres » mené par Food and Forest Development Finland (FFD) vise à développer les capacités institutionnelles, la gouvernance et la prestation de services¹⁷. En travaillant avec des organisations paysannes et leurs unions telles que la Tanzania Tree Growers Associations Union (TTGAU) et la Njombe Agricultural Development Organization (NADO), le projet promeut une approche de recherche conduite par les agriculteurs, incluant des formations, des outils participatifs et des méthodes d'apprentissage entre pairs. Un résultat majeur a été **l'élaboration de plans d'action pour la résilience**

climatique par les organisations agricoles, entérinés ensuite par les autorités locales, transformant ainsi leurs besoins en processus formels de décision et de planification au niveau local. Le projet a également facilité la création de plateformes multipartites, réunissant organisations et coopératives paysannes, institutions de recherche et acteurs gouvernementaux, afin d'améliorer le dialogue, la reddition de comptes et la confiance institutionnelle dans les zones rurales. De telles actions montrent qu'en mobilisant les acteurs locaux par le biais de groupes organisés, en soutenant la participation démocratique et en renforçant les liens avec les autorités publiques, les coopératives contribuent à la construction d'institutions locales inclusives et réactives. Cela démontre comment des coopératives performantes et des organisations agricoles peuvent agir comme des acteurs clés des systèmes de gouvernance, garantissant que les petits exploitants aient une voix dans les décisions qui affectent leurs moyens de subsistance

Ces fonctions illustrent comment les coopératives peuvent compléter les institutions formelles tout en renforçant l'ODD 16 au niveau communautaire. Dans le contexte mondial actuel, marqué par la montée des inégalités, la baisse de la confiance et l'aggravation de la fragmentation sociale, le modèle coopératif offre une voie pratique et éprouvée pour reconstruire les fondements de la paix positive. En renforçant la solidarité, en élargissant la participation et en s'attaquant aux inégalités structurelles, les coopératives contribuent de manière concrète à réduire les facteurs à l'origine de la violence (ODD 16.1), à élargir l'accès à la justice (ODD 16.3), à promouvoir la transparence et l'intégrité (ODD 16.5), à consolider des institutions responsables et efficaces (ODD 16.6) et à permettre des processus décisionnels plus inclusifs et représentatifs (ODD 16.7). Ce faisant, elles aident à traduire l'ambition de l'ODD 16 en réalités vécues faisant progresser des sociétés plus pacifiques, justes et inclusives.

15 Cooperatives Europe (2025). « Les coopératives pour la reconstruction du secteur agroalimentaire ukrainien ».

16 Des coopératives élaborent un programme de réhabilitation des dégâts causés par les inondations au Népal: <https://ica.coop/en/media/news/co-ops-developing-flood-damage-rehabilitation-programme-nepal>

17 Développement alimentaire et forestier Finlande – le projet de FFD s'inscrit dans le programme FORI d'AgriCord. <https://www.agricord.org/en/fori>



ÉTUDES DE CAS DANS LE MONDE ENTIER



Afrique

Au Rwanda, les coopératives se sont révélées être bien plus que de simples entités économiques. Elles ont servi de plateformes de réconciliation, de gouvernance responsable et de protection des droits. En créant des opportunités d'emploi, en facilitant l'accès au crédit, en favorisant l'inclusion en matière de genre et en renforçant le dialogue communautaire, ces coopératives contribuent directement à la construction de sociétés pacifiques et inclusives et à des institutions locales plus solides dans le Rwanda d'après conflit.

Plus précisément, des coopératives du district de Huye, comme la [coopérative Koakaka](#), ont rassemblé des agriculteurs issus de communautés auparavant divisées et créé des espaces de collaboration, de dialogue et d'opportunités économiques partagées. Les coopératives fonctionnent via des stations de lavage du café (Coffee Washing Stations, CWS) où les membres traitent et commercialisent collectivement le café. Au delà des activités économiques, ces coopératives offrent des services de vulgarisation, des formations, l'accès aux intrants agricoles et des liens avec des institutions financières. L'adhésion n'est pas seulement liée à la production de café mais aussi à la participation à des clubs de consolidation de la paix et à des initiatives communautaires. Ce modèle crée un environnement structuré où les agriculteurs collaborent régulièrement, partagent les responsabilités et participent à la prise de décision collective.

Par la production collective de café, les activités de consolidation de la

paix et les initiatives communautaires, les membres ont pu reconstruire la confiance, réduire les divisions sociales et renforcer l'inclusion. Les coopératives ont également créé des emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes, tout en améliorant les revenus des ménages et en facilitant l'accès aux besoins de base tels que l'éducation, les soins de santé et le logement.

La coopérative Umugenge, au nord du Rwanda, a également été créée après le génocide afin de lancer [un projet de culture de champignons](#) destiné à répondre aux besoins socio-économiques et agricoles croissants de la communauté locale et à promouvoir la consolidation de la paix et la réconciliation. Les membres de la communauté, quel que soit leur niveau de revenu, pouvaient acheter des buttes de champignons et des spores à prix abordable pour les cultiver, les récolter, les consommer et les vendre au marché.



Asie-Pacifique

Quand des femmes sans terre ont créé une institution que l'État ne pouvait ignorer : la coopérative Kalika, Népal

À Sehari Tole (« lieu de repos » en langue rana tharu, parlée par une communauté agricole autochtone de l'extrême ouest du Népal), soixante ménages vivaient sur des terres domaniales non enregistrées, sans titre de propriété légal, sans reconnaissance de l'État et sans aucun recours. Cette communauté comprenait des familles dalit (communautés victimes d'exclusion héréditaire fondée sur le système des castes en Asie du Sud, historiquement privées de droits et d'accès à la vie publique), des autochtones rana rharu et d'autres minorités ethniques. Sans certificats fonciers, ils ne pouvaient prétendre ni aux subventions publiques ni à la protection juridique. Les femmes

géraient les exploitations agricoles et les foyers toute l'année tout en remboursant des dettes informelles à un taux d'intérêt de cinq pour cent, parfois pour des sommes aussi modiques que quatre dollars.

En 2007, le Forum national des droits fonciers et le Centre pour l'autonomie communautaire ont commencé à organiser les résidents grâce à une épargne collective de moins d'un dollar par membre et par mois. En six ans, vingt-cinq femmes ont enregistré en 2013 la coopérative agricole Kalika Land Rights Agriculture Cooperative Ltd. surmontant une exigence de solvabilité de 375 \$ pour un fonds initial de 120 \$, négociant des réductions de frais et effectuant dix marches consécutives de trois heures jusqu'à un bureau gouvernemental discriminatoire jusqu'à l'obtention de la reconnaissance.

Aujourd'hui, la coopérative compte 49 membres, dont 46 femmes, issus des communautés Dalit, Rana tharu et autres castes. Toutes les décisions sont prises par des assemblées démocratiques. Un code de conduite contraignant, interdisant la corruption, la violence domestique et la discrimination fondée sur la caste, institutionnalise les principes de l'Objectif de développement durable n° 16, et plus particulièrement les cibles 16.1, 16.7 et 16.8, au niveau communautaire.

Les résultats sont concrets. Les rendements rizicoles ont triplé. Une médiation menée par les membres a permis de rouvrir une route scolaire bloquée réduisant ainsi le trajet quotidien des enfants d'une heure à quinze minutes. Des prêts coopératifs ont permis à certains membres de créer un atelier de couture qui emploie désormais d'autres femmes de la communauté. Les demandes déposées auprès de la Commission nationale des terres du Népal constituent la première revendication formelle par la communauté de droits fonciers longtemps refusés.

La coopérative Kalika n'a pas été créée par les politiques publiques. Elle s'est construite malgré elles. Reproduire ce modèle à grande échelle n'est pas une ambition. C'est une dette politique qui aurait dû être honorée depuis longtemps.



Amériques

Le Pacte coopératif pour la non-violence en matière de genre de la Confédération coopérative de la République argentine (COOPERAR – Argentine) est une initiative régionale qui rassemble les coopératives d'Amérique latine et des Caraïbes autour d'un engagement commun visant à prévenir, combattre et éradiquer les violences sexistes au sein de leurs organisations et de leurs communautés. Il promeut une culture de l'égalité en encourageant les coopératives à adopter des protocoles internes, à renforcer leurs politiques de genres et à mettre en œuvre des processus éducatifs de sensibilisation à la discrimination, au harcèlement et à toutes les formes de violence. Par cette action collective, le pacte cherche à transformer les environnements coopératifs en espaces plus sûrs et inclusifs où les femmes et les personnes de différentes identités de genre peuvent pleinement participer et exercer leurs droits.

COOPERAR sert également de plateforme de dialogue, de coopération et d'échange

de bonnes pratiques entre les acteurs coopératifs, les institutions publiques et les organisations de la société civile. En favorisant les alliances, en fournissant des orientations techniques et en mobilisant les valeurs de solidarité et d'entraide propres au mouvement coopératif, ce pacte contribue aux efforts plus larges déployés pour atteindre l'égalité des genres et le développement durable dans la région. Son approche souligne que l'élimination de la violence basée sur le genre est non seulement un impératif en matière de droits humains mais aussi essentielle pour renforcer la participation démocratique, la résilience économique et la cohésion sociale au sein du mouvement coopératif.



Europe – Coopérative Molochna Rika (Ukraine)

Fondée en 2013, la coopérative *Molochna Rika* a surmonté de nombreux défis allant des fluctuations du marché aux perturbations liées à la guerre. Lorsque l'invasion à grande échelle de l'Ukraine a débuté en 2022, la coopérative a été contrainte

de suspendre la collecte du lait, les transformateurs ayant résilié leurs contrats. Cependant, ses membres – principalement des exploitations familiales dirigées par des femmes (33 au total, dont 16 avaient moins de 35 ans) – sont restés unis, déterminés à maintenir la production pour leurs communautés. Grâce au *Programme de soutien économique aux coopératives (ESP)*, soutenu par [le projet WeProsper](#) et [la Coop Academy](#), la coopérative a reçu du matériel pour la transformation laitière à petite échelle, une formation en gestion et gouvernance dispensée par la Coop Academy, puis un camion-citerne de 4 tonnes pour relancer la collecte. Depuis sa reprise en 2023, Molochna Rika a collecté plus de 920 tonnes de lait auprès de ses membres et de petits producteurs, et a rétabli un contrat avec l'une des plus grandes laiteries de la région de Dnipropetrovsk. De nombreux hommes étant mobilisés, les femmes membres ont pris en charge la gestion des exploitations familiales, assurant un revenu régulier pour leurs foyers et un approvisionnement fiable en lait pour la coopérative, même dans les zones de première ligne. La coopérative fait désormais figure de modèle de résilience et d'innovation en Ukraine – combinant production laitière et horticole, impliquant les jeunes membres dans la gouvernance coopérative, et maintenant une gestion transparente ainsi qu'une forte confiance de la communauté.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS POUR LES COOPÉRATIVES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 16

Bien que les coopératives soient structurellement alignées sur les objectifs de l'ODD 16 et sur les dimensions plus larges de la **paix positive**, notamment la cohésion sociale, les institutions inclusives et la confiance, leur potentiel est limité par des obstacles systémiques, juridiques et contextuels persistants. Néanmoins, ces contraintes révèlent aussi des points d'entrée clairs pour renforcer les coopératives en tant qu'acteurs de la paix, de la justice et de l'inclusion.

Contraintes structurelles et liées à l'environnement habilitant

Une contrainte majeure réside dans le caractère inégal et souvent faible de l'environnement habilitant pour le développement coopératif. Dans de nombreux contextes, les cadres juridiques et réglementaires ne reconnaissent pas pleinement les coopératives comme des acteurs de gouvernance et des acteurs économiques distincts, capables de contribuer à la prestation de services publics, à une gouvernance inclusive ou à des fonctions liées à la justice. Là où existe une législation coopérative elle est souvent dépassée, restrictive ou subordonnée aux modèles d'entreprises détenues par des investisseurs. Cela limite l'autonomie des coopératives, leur capacité d'innovation et leur possibilité de se développer au delà d'initiatives locales, affaiblissant ainsi leur contribution à des institutions inclusives et à une gouvernance responsable.

Dans une perspective de paix positive cela représente un déficit structurel dans les « institutions de confiance » qui sous-tendent les sociétés stables. Comme le souligne la littérature sur la consolidation de la paix, une paix durable dépend non seulement de l'absence de violence mais aussi de la présence d'institutions légitimes et participatives. La faible reconnaissance juridique des coopératives limite donc l'un des mécanismes les plus ancrés localement pour la construction de telles institutions.

Contraintes financières et de mise à l'échelle

Les coopératives sont également confrontées à d'importants obstacles financiers. Contrairement aux entreprises détenues par des investisseurs, elles sont souvent limitées dans leur capacité à lever des fonds propres ce qui se traduit par des écosystèmes financiers coopératifs sous-développés. Cela restreint l'investissement dans des activités sociales de long terme telles que la médiation communautaire, la participation à la gouvernance locale ou les initiatives de lutte contre la corruption. Ce déficit de financement est particulièrement marqué dans les domaines de l'ODD 16 où les retours sont principalement sociaux plutôt que financiers et ne se manifestent souvent que sur de longues périodes. En conséquence, les coopératives restent solides dans les interventions localisées mais peinent à atteindre un impact systémique à grande échelle. Cela limite leur capacité à contribuer pleinement **aux cibles 16.1 (réduction de la violence) et 16.5 (lutte contre la corruption et transparence)** aux niveaux national ou structurel.

Exclusion institutionnelle et lacunes en matière de gouvernance

Malgré leur nature participative, les coopératives sont souvent exclues des processus formels de gouvernance et d'élaboration des politiques. Ce constat reflète un déficit de participation plus général mis en évidence dans le rapport sur l'ODD 16 où de larges pans de la population déclarent n'exercer qu'une influence significative limitée sur la prise de décision. Pourtant, les coopératives, sans doute l'un des mécanismes de gouvernance communautaire les plus établis, sont rarement intégrées à l'élaboration des politiques officielles ou aux processus de réforme institutionnelle. Du point de vue de la paix positive, cela représente une occasion manquée de renforcer la « confiance horizontale » entre les citoyens et l'État. Les données du rapport « [Coopératives pour la paix](#) » démontrent que les coopératives fonctionnent comme **des institutions passerelles**, créant des espaces de dialogue, de négociation et de prise de décision partagée par-delà les clivages sociaux. Leur exclusion de la gouvernance formelle affaiblit donc une voie essentielle vers des institutions inclusives et résilientes.

Conflit, fragilité et risques opérationnels

Les contraintes les plus sévères apparaissent dans les contextes de conflit et de fragilité où les lacunes en matière d'ODD 16 sont les plus criantes. La montée de la violence, les déplacements de population et l'effondrement des institutions compromettent directement la formation et la pérennité

des structures coopératives. Les données présentées dans [le rapport 2025 des Nations Unies sur l'ODD 16](#) mettent en évidence une augmentation des décès liés aux conflits et des déplacements forcés à grande échelle qui érodent la cohésion sociale et perturbent les systèmes économiques locaux.

Dans de tels environnements, les coopératives sont confrontées à des risques accrus en matière de continuité, de participation démocratique et d'engagement des membres. Pourtant, c'est précisément dans ces contextes que leur contribution potentielle à une paix durable est la plus importante. Comme le montrent [les recherches sur les coopératives et la paix](#), les coopératives peuvent aider à reconstruire la confiance et le tissu social dans les situations post-conflit en proposant un objectif économique commun et un cadre structuré d'interaction entre des groupes auparavant divisés. Cependant, sans soutien ciblé, leur potentiel de stabilisation reste sous-exploité.

Opportunités émergentes

Malgré ces contraintes, il existe d'importantes opportunités de renforcer le rôle des coopératives dans la réalisation de l'ODD 16 et l'obtention de résultats en matière de paix positive.

Premièrement, les coopératives peuvent servir **d'infrastructures locales pour la paix**, notamment là où la légitimité de l'État est faible. Leur ancrage dans les communautés leur permet de reconstruire la confiance, de faciliter le dialogue et de soutenir les processus de réconciliation, comme l'ont montré les contextes post-conflit tels que le Rwanda et les Balkans occidentaux.

Deuxièmement, les coopératives offrent un mécanisme concret pour promouvoir une participation économique inclusive en s'attaquant à l'une des causes profondes de la violence identifiées dans les cadres de paix positive : les inégalités structurelles. En répartissant la propriété et le pouvoir de décision, elles réduisent l'exclusion et renforcent la cohésion sociale.

Troisièmement, il existe un potentiel croissant **d'intégration des politiques** dans lequel les coopératives sont officiellement reconnues comme des partenaires pour la réalisation des résultats liés à l'ODD 16 notamment l'accès à la justice, les initiatives de lutte contre la corruption et les plateformes d'engagement civique. Cela renforcerait directement les **ODD 16.6 et 16.7**, tout en ancrant la réforme de la gouvernance dans des institutions communautaires.

Enfin, le renforcement des écosystèmes coopératifs, qu'il s'agisse du financement, de la reconnaissance juridique ou des structures fédératives, peut permettre de passer d'un impact local à une influence systémique. Cela s'aligne étroitement avec l'accent mis par la paix positive sur la construction d'institutions résilientes capables de maintenir la confiance dans la durée.

APPEL À L'ACTION : FAIRE PROGRESSER L'ODD 16 GRÂCE À LA PAIX POSITIVE

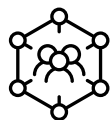
La trajectoire actuelle de l'ODD 16 constitue à la fois un avertissement et un tournant. La montée des conflits, l'aggravation des inégalités et l'érosion de la confiance ne sont pas des défis isolés : ils témoignent d'un affaiblissement plus large des fondations mêmes de la paix positive. Parallèlement, la Déclaration de l'ACI sur la paix positive par les coopératives affirme que la paix se construit par la participation démocratique, la justice sociale et des systèmes économiques inclusifs répondant aux besoins et aux aspirations des populations. Une action urgente et coordonnée s'impose donc, non seulement pour réduire la violence, mais aussi pour reconstruire la confiance, renforcer les institutions et s'attaquer aux facteurs structurels d'instabilité.

Cinq actions prioritaires se dégagent :



1. Ériger l'ODD 16 en priorité nationale transversale

Les gouvernements devraient placer la paix, la justice et la confiance institutionnelle au cœur des stratégies de développement, avec des cibles claires, des financements dédiés et des mécanismes de reddition de comptes harmonisés entre les secteurs.



2. Institutionnaliser les coopératives comme partenaires de la consolidation de la paix et de la gouvernance

Reconnaître et intégrer les coopératives dans les cadres de politiques publiques, les stratégies de reprise et les systèmes de gouvernance locale en tant qu'institutions communautaires fiables qui renforcent la participation et la cohésion.



3. Accélérer la réforme de la justice et protéger l'espace civique

Élargir l'accès à la justice, réduire la détention préventive prolongée et protéger le rôle des journalistes, des défenseurs des droits humains et de la société civile en tant qu'acteurs essentiels de la reddition de comptes et de la consolidation de la paix.



4. Investir dans des systèmes économiques inclusifs pour s'attaquer aux causes profondes des conflits

Soutenir le développement coopératif et d'autres modèles inclusifs qui réduisent les inégalités, élargissent les opportunités et renforcent la cohésion sociale, piliers essentiels d'une paix positive.



5. Renforcer les systèmes de données relatifs à l'ODD 16 et les mécanismes de reddition de comptes

Améliorer la disponibilité et la qualité des données désagrégées afin de mieux suivre la violence, l'exclusion et la performance des institutions, en particulier dans les contextes fragiles et touchés par les conflits.

Ces actions se renforcent mutuellement et dépassent la simple gestion des symptômes pour s'attaquer aux conditions sous-jacentes qui soutiennent des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Elles réaffirment également une idée centrale : une paix durable ne peut être assurée par les seules institutions ; elle doit être construite au moyen de systèmes dans lesquels les populations ont confiance auxquels elles participent et dont elles bénéficient.

La désignation de 2025 comme [Année internationale de la paix et de la confiance](#) par l'assemblée générale des Nations Unies a souligné l'urgence de faire progresser ce programme. La résolution a appelé la communauté internationale à renforcer le dialogue, la coopération et la compréhension mutuelle comme voies vers une paix durable, tout en consolidant une culture mondiale de la paix fondée sur l'inclusion, les droits humains et la responsabilité partagée.

Alors que nous traversons une période marquée par une incertitude et une fragmentation croissantes, la voie à suivre ne consiste pas seulement à rétablir l'ordre mais à reconstruire le contrat social. Cela exige des institutions non seulement efficaces mais aussi légitimes ; des économies non seulement productives mais aussi inclusives ; et des sociétés non seulement stables mais aussi cohésives. Les coopératives, fondées sur des valeurs démocratiques et l'action collective, offrent un pont concret entre ces ambitions et les réalités quotidiennes. Investir dans de tels modèles n'est pas périphérique à l'ODD 16 ; c'est au cœur de la construction de la paix positive sur laquelle repose l'ensemble du développement durable.



Cette note d'information fait partie de la série « **Construire ensemble un monde meilleur : Contributions des coopératives aux ODD** », produite par le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) et l'Alliance coopérative internationale (ACI) en soutien à l'Année internationale des coopératives 2025 (AIC 2025) des Nations Unies.

Sous le thème « Les coopératives construisent un monde meilleur », l'AIC 2025 vise à sensibiliser, à promouvoir la croissance et à inspirer le leadership au sein du mouvement coopératif. Cette série explore la manière dont les coopératives contribuent aux progrès vers les 17 Objectifs de développement durable (ODD) en favorisant l'inclusion économique, la participation démocratique et la solidarité sociale pour plus d'un milliard de membres dans le monde.

Créé en 1971, le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) est un partenariat multipartite qui défend et soutient les entreprises coopératives centrées sur les personnes et autosuffisantes. Ses membres actuels comprennent l'Alliance coopérative internationale (ACI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre du commerce international (ITC).

copac Committee for
the promotion
and advancement
coop of cooperatives



Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales



UNRISD

UNITED NATIONS RESEARCH INSTITUTE FOR SOCIAL DEVELOPMENT



Organisation internationale du Travail



Centre du Commerce International



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Alliance coopérative internationale et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'Union européenne.

#coops4dev



Co-funded by the European Union